

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 17 décembre 2024 à 20h

Date de la convocation : 10/12/2024

Date d'affichage : 10/12/2024

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	17	23

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 10/12/2024.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Mme DUFOUR Françoise - M CHOMAT Pascal - Mme TRIOMPHE Christine - M. VOLLE Jean Marc - M PADET René - Mme CARTON Marie Claude - M PONCET Marc - M YENIL Etienne - Mme PERRIN Cécile - M LAMURE Christophe - Mme CHABANNE Christelle - Mme BLANCHARD Claude - M CELEN Devris - Mme PALMIER Catherine - M NAULIN Jean Yves - Mme COLOMB Florence

Pouvoirs déposés : - Mme VERPY Evelyne donne pouvoir à M LAMURE Christophe - M BOULOGNE Jérôme donne pouvoir à M. CHOMAT Pascal - Mme DURON Josette donne pouvoir à Mme DUFOUR Françoise - Mme FERRE Odile donne pouvoir à M. PADET René - Mme PEILLON Jacqueline donne pouvoir à M. VOLLE Jean Marc - Mme DURON Sabrina donne pouvoir à Mme COLOMB Florence -

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame TRIOMPHE

Objet : Prise en charge des travaux en régie 2024

M. le Maire expose :

Le conseil municipal doit valider les travaux réalisés par les services techniques de la commune qui viennent enrichir le patrimoine de la collectivité. Les travaux en régie entraînent un remboursement de la TVA via le FCTVA.

Comme le prévoit l'instruction budgétaire M 57, il est rappelé que les travaux en régie doivent faire l'objet d'une délibération du conseil municipal afin d'assurer leur imputation en section d'investissement. Cette opération d'ordre, se traduit par une dépense destinée à intégrer les travaux en section d'investissement et un titre destiné à neutraliser les charges constatées durant l'exercice à la section de fonctionnement.

Monsieur le Maire donne communication des opérations réalisées cette année dans le cadre des travaux en régie :

TRAVAUX	Agents		TOTAL Véhicule et Matériel	Factures			TOTAL GENERAL TR
	Nbre d'heures	€		HT	TVA	TTC	
TR1 - DEPOT	272,00	6 800,00 €	765,60 €	2 108,99 €	421,80 €	2 530,79 €	10 096,39 €
TR2 - TENNIS	142,50	3 562,50 €	1 047,41 €	1 827,77 €	365,55 €	2 193,33 €	8 803,24 €
TR3 - MAIRIE BÂTIMENT	404,50	10 112,50 €	2 953,34 €	6 666,48 €	1 333,30 €	7 999,77 €	21 065,61 €
TR4 - VOIRIE	64,00	1 600,00 €	961,21 €	5 713,38 €	1 142,68 €	6 856,06 €	9 417,27 €
TR5 - CIMETIERE	120,00	3 000,00 €	2 325,38 €	616,44 €	123,29 €	739,73 €	6 065,11 €
TR6 - ESPACES VERTS / rd point de la roue	38,00	950,00 €	486,00 €	3 196,44 €	639,29 €	3 835,73 €	5 271,73 €
TR7 - BASSIN D'ORAGE Tullerie	120,00	3 000,00 €	1 563,28 €	367,57 €	73,51 €	441,08 €	5 004,36 €
TR8 - BÂTIMENTS SCOLAIRES	220,00	5 500,00 €	1 666,22 €	7 225,82 €	1 445,16 €	8 670,98 €	15 837,20 €
TR9 - AUTRES BÂTIMENTS / Archéo, Cabourg	395,00	9 875,00 €	3 482,46 €	10 394,70 €	2 078,94 €	12 473,64 €	25 831,10 €
ADMINISTRATIF	25,00	625,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	625,00 €
	1 801,00	45 025,00 €	15 250,90 €	38 117,59 €	7 623,52 €	45 741,11 €	106 017,01 €

Ces travaux ont contribué à la valorisation du patrimoine communal. Il convient donc de basculer leur charge en section d'investissement.

Les dépenses en fournitures et matières consommées, charges directes, s'élèvent à 45 741.11 €.

Les dépenses de personnel, quant à elles, se montent à 45 025 €.

Il invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la proposition de travaux en régie pour le budget communal
- **Décide** d'intégrer les travaux en régie en section d'investissement pour les montants indiqués aux articles correspondant du budget général

Secrétaire de séance
Madame TRIOMPHE

Monsieur Gilles DUPIN
Maire




Fait et délibéré à Balbigny,
Copie certifiée conforme
A Balbigny, le 17/12/2024